BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1396

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

433 555 760 RCS Angers.
FOCSIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 7, Rue des Compagnons, Saint-Sylvain-d'Anjou49480 Verrières-en-Anjou.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif Pour la société bénéficiaire de l'apport : Dénomination sociale : FOCSIE ATLANTIQUE Forme : SAS Adresse du siège : 7 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou, 49480 VERRIERES EN ANJOU Montant du capital : 100 Euros Numéro RCS et ville : 952.177.947 RCS ANGERS SIRET : 952.177.947.00019 Pour la société apporteuse : Dénomination sociale : FOCSIE Forme : SAS Adresse du siège : 7 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou, 49480 VERRIERES EN ANJOU Montant du capital : 200.000 Euros Numéro RCS et ville : 433.555.760 RCS ANGERS SIRET 433.555.760 00092 Evaluation de l'actif et du passif de l'apport partiel d'actif : Actif : 489.205,41 Euros Passif : 289.205,41 Euros Actif net : 200.000 Euros Rémunération de l'apport : En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par FOCSIE, la société FOCSIE ATLANTIQUE augmentera son capital d'une somme de DEUX CENTS MILLE (200.000 €) et il sera attribué à la société FOCSIE en rémunération de son apport, DEUX CENT MILLE (200.000) actions nouvelles, de UN euros (1 €) chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par FOCSIE ATLANTIQUE étant précisé que la date d'effet de l'apport partiel d'actif étant fixé au 1er juillet 2023, la valeur des apports et leur rémunération seront, le cas échéant, modifiées par les assemblées générales extraordinaires des sociétés participantes en fonction d'un état intermédiaire des biens apportés au 30 juin 2023. Date du projet : 19 juin 2023 Date et lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS : le 29 juin 2023 Opposition : article L 236-21 du Code de Commerce.